



**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
SPPELL**

**BILAN DU PLAN D'ACTION
2016-2017**

Adopté par le CA du 11 avril 2017

LES THÈMES DU PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2016-2017

THÈME 1 : LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

THÈME 1 : RELATION DE TRAVAIL

Sous ce thème sont regroupées les tâches liées au mandat des membres élus.es ainsi on y retrouve: le soutien aux délégués.es lors de l'application de la convention collective, du code travail et des autres lois du travail. De plus, les membres élus.es doivent s'assurer de poursuivre un travail d'éducation syndicale par les communications et les rencontres auprès des membres.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
<p>1.1 Assurer l'application de la convention collective, du code du travail et des autres lois du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par le Comité des relations de travail ▪ Par des accompagnements individuels. ▪ Suivi des dossiers (contrats, entente, congés maladie, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du C.A. ▪ Les délégations ▪ Soutien de la FPPE 	<p>Dans l'application de la convention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAMARES: <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 grief en cours ○ 2 ententes de règlement de grief ○ 1 entente en cours ○ 1 arbitrage gagné • RIVIÈRE-DU-NORD : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 griefs en cours ○ 3 ententes de règlement de grief ○ 1 arbitrage en cours • LAURENTIDES : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 ententes de règlement ○ 1 entente de grief • PIERRE-NEVEU : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 arbitrage en cours ○ 1 entente locale ○ 1 grief • CRT: SAM: 5 Laur.: 3 PN : 3 RDN :4

<p>1.2 Poursuivre le soutien des délégués.es dans l'application de la convention collective du code du travail et des autres lois du travail.</p> <p>1.3 Poursuivre l'éducation syndicale, la communication et les rencontres auprès des membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Libérations qui permettent le suivi des dossiers. ● Conseiller juridique qui guide et accompagne dans les démarches de nature légales ou conventionnées. ● Conseil d'administration qui assure la cohésion de toutes ces démarches. ● Formations qui assurent une qualité et une évolution des porteurs de dossiers. <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnements individuels ● Rencontre d'unité ● Communication par courriel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ ▪ Membres du C.A. <ul style="list-style-type: none"> ● Membres du C.A. ● Soutien de la FPPE et de la CSQ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseils d'administration : 9 ● Rencontres individuelles avec le conseiller juridique : plusieurs consultations téléphoniques et présentiels. ● Formation délégué niveau 1 : 2 ● Formation SST: 1 <ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre des CP - CO des quatre unités et AVSEC aux Samares ● Rencontre d'unité Samares et Laurentides - informations
---	--	--	--

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

Dans un but d'efficacité et de désir d'amélioration des conditions d'exercices de nos professions, la négociation doit demeurer un objectif ultime à atteindre lorsque survient des irritants communs. Suite à la signature de la convention collective 2015-2020, il est important d'informer les membres des nouveautés.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
2.1 Informer et faire le suivi des nouvelles dispositions de la convention collective 2015-2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblées d'unités ▪ Assemblée générale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Présidence ● Membres du C.A 	<ul style="list-style-type: none"> ● Courriels ● Assemblées d'unités

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils fédéraux des négociations ▪ Conseils généraux des négociations 	<ul style="list-style-type: none"> • Délégations • L'ensemble des membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux instances CF, CG, CGN. • Formation auprès des délégations sur les nouvelles dispositions de la convention collective
2.2 Mobiliser les membres dans des actions concrètes de revendications.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courriels ▪ Assemblées d'unités ▪ Moyens de pression ▪ Manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. et délégations ▪ Présidence ▪ L'ensemble des membres 	

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

Afin de rejoindre tous les membres sans exception, nous devons nous inscrire dans un processus de sensibilisation, d'éducation syndicale et d'engagement individuel, ceci dans le but de promouvoir la solidarité et d'assurer une relève syndicale. La promotion et la valorisation de nos professions doivent toujours demeurer actives.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
3.1 Sensibiliser et soutenir les membres devant l'importance de leurs contributions aux activités syndicales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale ▪ Assemblées d'unités ▪ Comités d'unités ▪ Comités SPPÉLL ▪ Réseaux FPPE et CSQ ▪ Autres instances ▪ Formations ▪ Promotions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence et membres du CA ▪ Délégation ▪ Membres des comités ▪ FPPE et CSQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées d'unités • Réseaux des jeunes • Comité des finances • Pourparlers avec syndicats non affiliés à la FPPE • Rencontres intersyndicales de

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordinations régionales 		coordination
3.2 Assurer une relève syndicale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une structure qui impliquera davantage les membres dans leur syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence ▪ Membre du C.A. 	L'absence de deux membres du C.A. sur une longue période et le changement de délégation d'une unité a fait que cet objectif n'a pas pu être discuté longuement. Nous tentons un concept qui est d'impliquer davantage les déléguées adjointes en les invitant à participer à des C.A.
3.3 Maintenir une pression pour contrer les politiques d'austérité	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation lors d'événements sociaux-politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Membre du C.A. • L'ensemble des membres du SPPELL 	Manifestation à Québec pour la hausse du salaire minimum à 15\$ lors d'un CGN.